



## Barème d'honoraires de Transactions \*

(T.V.A Incluse)

Tranches non cumulatives	Locaux à usage d'habitation	Terrains à bâtir	Fonds de commerce et Cessions de droit au bail	Garage
Montant de la transaction	% maximum	% maximum	% maximum	% maximum
< 65 000€	Forfait de 5000€	10%	10%	10%
de 65 000€ à 99 000€	8 %	9%	8%	10%
de 100 000€ à 199 000€	6 %	8%	8%	10%
200 000>	5,5 %	7%	8%	10%

\*Les honoraires sont exprimés T.T.C à la charge du VENDEUR.

## Barème d'honoraires de Locations

(T.V.A Incluse)

	Prestations	Honoraires	A la charge de
Habitation nus ou meublés	Négociation et entremise.	50 €	Bailleur
	Visite, constitution du dossier locataire, et rédaction du bail.	10€/m <sup>2</sup>	Bailleur Et Locataire
	Etat des lieux.	3€/m <sup>2</sup>	Bailleur Et Locataire
Location saisonnière	Négociation et entremise.	50 €	Bailleur
	Visite, constitution du dossier locataire, et rédaction du bail.	10€/m <sup>2</sup>	Bailleur Et Locataire
	Etat des lieux.	3€/m <sup>2</sup>	Bailleur Et Locataire
Locaux commerciaux et professionnels	Négociation et entremise.	50 €	Bailleur
	Visite, constitution du dossier locataire, et rédaction du bail.	14% du loyer annuel	Bailleur Et Locataire
	Etat des lieux.	6% du loyer annuel	Bailleur Et Locataire



## Barème d'honoraires de Gestion \*

Prestations	6% TTC des encaissements
Appel et encaissement des loyers et charges	•
Edition des avis d'échéances et quittances (sur demande)	•
Païement au propriétaire avant la fin du mois en cours	•
Compte-rendu de gérance mensuel	•
Païement des charges (Syndic de copropriété, travaux, taxes foncières)	•
Régularisations des diverses charges locatives	•
Relances diverses pour le paiement du loyer et des charges	•
Déclaration d'un sinistre dégât des eaux	•
Déclaration des sinistres paiements et dégradations immobilières (souscription assurance obligatoire)	•
Mise en place et suivi des travaux	•
Réalisation des travaux en autonomie jusqu'à 100€ TTC	•
Travaux « d'urgence » : contact propriétaire, réponse attendue dans les 24 heures	•
Révision annuelle du loyer (Index IRL)	•
Gestion du bien	•
Gestion des assurances locatives	•
Gestion des assurances GLI (si souscription par notre intermédiaire)	•
Administratif divers	•
Validation de la solvabilité du dossier de location	•
Garantie Loyers Impayés	1,90% TTC

### Les honoraires de location se décomposent comme suit :

#### A charge locataire :

- Visites, constitution du dossier, rédaction de contrat de location : 10€ TTC/m<sup>2</sup>
- État des lieux d'entrée : 3€ TTC/m<sup>2</sup>

#### A charge propriétaire :

- Visites, constitution du dossier, rédaction de contrat de location : 10€ TTC/m<sup>2</sup>
- État des lieux d'entrée : 3€ TTC/m<sup>2</sup>
- Frais d'entremise : 50€ TTC

SUIVANT L'ARTICLE 5 DE LA LOI DU 6 JUILLET 1989 PAR LA LOI « ALUR » DU 24 MARS 2014 : « ... » LE MONTANT TOUTES TAXES COMPRISES IMPUTE AU PRENEUR POUR CES PRESTATIONS NE PEUT EXCÉDER CELUI IMPUTE AU BAILLEUR ET DEMEURE INFÉRIEUR OU ÉGAL À UN PLAFOND PAR MÈTRE CARRE DE SURFACE HABITABLE DE LA CHOSE LOUÉE FIXE PAR VOIE RÉGLEMENTAIRE ET RÉVISABLE CHAQUE ANNÉE (ARTICLE 5 DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989 TENDANT À AMÉLIORER LES RAPPORTS LOCATIFS ET PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N°86-1290 DU 23 DÉCEMBRE 1986 ET DÉCRET N°2014-890 DE 2014 RELATIF AU PLAFONNEMENT DES HONORAIRES IMPUTABLES ET AUX MODALITÉS DE TRANSMISSION DE CERTAINES INFORMATIONS PAR LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER).

**\*L'ensemble des dossiers de Gestion sont traités en délégation de mandat par la société MIG Gestion (44 allée des cinq continents 44120 Vertou RCS 841 476 187 Carte CPI N°4401 2018 000 037 635 délivré par la CCI de Nantes.**